

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LEGALITE ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des affaires juridiques et des élections

A R R E T E HC/DLAJ/BAJE/N° 2017-68

modifiant l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2017-66 du 16 novembre 2017 fixant la liste des candidatures pour l'élection des juges du tribunal mixte de commerce de Nouméa du 5 décembre 2017

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le code de commerce et notamment ses articles L. 723-1 à L. 723-14, L. 930-1 à L. 930-7, R. 723-1 à R. 723-31 et R.930-1 à R. 930-8, et R. 937-1 à R. 937-10 ;
- Vu** l'arrêté HC/DLAJ n°2017-60 du 29 septembre 2017 portant organisation de l'élection des juges au tribunal mixte de commerce de Nouméa et convocation du collège électoral;
- Vu** l'arrêté HC/DLAJ n°2017-66 du 16 novembre 2017 portant organisation de l'élection des juges au tribunal mixte de commerce de Nouméa et convocation du collège électoral;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Au sixième alinéa du 3° de l'article 2 de l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2017-66 du 16 novembre 2017 susvisé, les mots « Mme Alexandra TABOUY épouse MONGES, née le 24

novembre 1974 » sont remplacés par les mots « Mme Alexandra TABOUY (nom d'usage : TABOUY-MONGES), née le 24 novembre 1974 ».

Article 2 : La liste alphabétique des candidats est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au président du tribunal mixte de commerce de Nouméa, publié sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa, le 27 novembre 2017

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation,
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Laurent CABRERA